



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 12 c) de l'ordre du jour

**Renforcement des capacités dans les pays en développement**

**Mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités**

## **Mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé un projet de décision relatif au mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités<sup>1</sup>, pour examen et adoption par la Conférence des Parties (COP) à sa vingt-deuxième session (novembre 2016) (le texte du projet de décision figure dans le document FCCC/SBI/2016/L.24/Add.1).
2. Le SBI a invité les Parties à étudier les candidatures au Comité de Paris qu'elles souhaitent proposer, selon le projet de mandat visé au paragraphe 1 ci-dessus, en vue d'une entrée en fonction du Comité à la quarante-sixième session du SBI (mai 2017).
3. Le SBI a invité les Parties à donner pour le 29 août 2016 leur avis<sup>2</sup> sur le domaine ou le thème annuel du Comité de Paris pour 2017, et sur les représentants des organes créés en application de la Convention et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier qui doivent être invités à la première réunion du Comité, pour examen à la quarante-cinquième session du SBI (novembre 2016), l'objectif étant que le SBI fasse une recommandation sur la question pour examen et adoption à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties.

---

<sup>1</sup> Voir décision 1/CP.21, par. 76.

<sup>2</sup> Les Parties doivent présenter leurs communications par l'intermédiaire du portail des communications à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>.

